

prendra la parole et prononcera un discours sur la question du drapeau.

M. Godin: Il me semble que la Chambre a le privilège, lorsqu'un député prétend apporter des preuves qui convaincraient n'importe quel député sur une question ou sur une autre, de lui demander de faire connaître à la Chambre tous les faits relatifs aux preuves qu'il apporte. C'est ce que des députés demandent en ce moment. Nous devrions avoir le privilège de connaître les faits relatifs à la preuve qu'il apporte.

M. l'Orateur suppléant: Je ne crois pas que le rappel au Règlement ou l'explication sur un fait personnel soit fondé. A mon avis, il s'agit d'une question de débat. Si l'honorable député estime que les arguments du député d'Edmonton-Est ne peuvent être prouvés, il peut le dire en réponse au discours du député.

M. MacInnis: Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Je signale à Votre Honneur le texte de la déclaration faite à l'occasion de la précédente explication sur un fait personnel. L'honorable député a employé les mots suivants: «Si le député a des preuves pour convaincre n'importe quel député». L'honorable député a une preuve qui va me convaincre et convaincre nombre d'autres députés de ce côté-ci; par conséquent, sa déclaration relative à n'importe quel député ne peut guère se défendre et il n'y a pas d'explication sur un fait personnel.

M. l'Orateur suppléant: Nous ne pouvons permettre de débattre ce point.

M. Skoreyko: Je disais donc, monsieur l'Orateur, que les résultats de l'enquête menée par le *Journal* d'Edmonton, étaient des plus impressionnants. Un mois ou deux après la première enquête, qui avait eu lieu au mois de mai, il y en a eu une autre. A cette date, l'article que j'ai mentionné, et qui portait la date du 26 juin, avait déjà été écrit. Il a pour titre: «Deux sur trois préfèrent le pavillon rouge», et traite la question sur le plan national, à l'exception de la province de Québec. Je donnerai lecture d'un passage de cet article. En effet, j'estime que les députés de la ville de Toronto le trouveront fort intéressant. Avant de le faire, je dirai toutefois que l'enquête menée dans la ville d'Edmonton prouve que deux sur trois lecteurs du *Journal* préfèrent le pavillon rouge comme drapeau national du Canada. Quant à Toronto, il s'est prononcé très fortement pour le pavillon rouge, les lecteurs du *Telegram* accordant à celui-ci 7,865 voix, contre 1,839 pour le drapeau Pearson. Je me demande simplement ce que pensent les députés de la ville de Toronto, au nombre de 18, qui se tiennent cois à la Chambre des communes, sans exprimer le moindre point de vue.

Une voix: Il y en a un qui a parlé.

M. Skoreyko: Oui, et j'ose dire que les députés vis-à-vis voudraient bien qu'il n'ait jamais ouvert la bouche.

Voici un autre commentaire que renferme un reportage d'Ottawa signé Patrick Nicholson et portant la date du 21 août, c'est-à-dire d'il y a quelques jours. Je parle toujours du sondage dont le *Journal* d'Edmonton avait pris l'initiative dans cette ville. Voici ce que dit l'article en question:

Il a bien vite fallu admettre que «l'érable de Mike» avait l'appui écrasant des Canadiens français, tandis que le peu d'enthousiasme qu'on relevait ailleurs à cet égard était sérieusement compromis par le ressentiment, comme l'ont exprimé certains députés, à l'idée que c'était là «encore une autre concession au Canada français».

Je tiens à parler de cet aspect, car, en tant que parti politique, on nous a accusés d'employer les mots «concessions massives». Je tiens à vous assurer que dans tous les discours dont j'ai pris connaissance, un seul homme s'est servi—d'ailleurs délibérément—de cette expression. C'était le ministre du Commerce (M. Sharp):

Je continue ma citation:

Un sondage national dont le prudent journal de langue française d'Ottawa, *Le Droit*, a publié les résultats sensationnels en première page, a révélé le manque d'harmonie dans les sentiments qui règnent d'un bout à l'autre du pays.

Ce sondage a permis de découvrir qu'une majorité de Canadiens, dans chaque province à l'exception du Québec, préfère le pavillon rouge canadien au modèle à feuilles d'érable. Il a également révélé qu'environ le tiers de tous les Canadiens aimerait mieux un autre drapeau comme l'Union Jack ou un autre modèle, ou bien ne connaissent rien de toute l'affaire, ou sont indifférents.

Le député de Nickel-Belt (M. Godin) me regarde comme s'il connaissait bien l'article et comme s'il voulait que je cite un autre alinéa. S'il me le demande, je le ferai volontiers.

M. Godin: J'aimerais mieux connaître votre opinion.

M. Skoreyko: Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas envisager le pavillon rouge? Pourquoi ne veut-il pas songer à une autre solution? J'imagine qu'en toute justice, il faut lui accorder le bénéfice du doute. Toutefois, je me dois de poser une question pertinente...

M. Moreau: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai écouté très attentivement les observations du député sans invoquer le Règlement quant à la pertinence de ses propos. Toutefois, vu que l'honorable député a déjà parlé lors de l'étude de la résolution, il me semble que ses observations au sujet du sondage tendancieux mené par un journal ne se rapportent pas au sous-amendement et je